

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 15 avril 2014

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue mardi, le 15 avril 2014, à 13h45, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey
Siège numéro 6 : Richard Boyer

Est absent monsieur le conseiller :

Siège numéro 2 : Pierre Leclerc

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire,
Serge Riendeau

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Serge Riendeau ouvre la séance à 13h45.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, le 10 avril 2014, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour, à l'exception de messieurs les conseillers Pierre Leclerc, Michel Brisson lesquels ont reçu l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour par courrier recommandé.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4. Adoption du Règlement numéro 197-02-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone R-616 et d'y permettre les usages de « Centre de recherche » (I1) et l'usage « Établissement spécialisé de production de plantes médicinales » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières ;
5. Mandat aux services administratifs de prendre les mesures nécessaires à la tenue d'un registre et que la date de celle-ci soit définie relativement au Règlement numéro 197-02-2014;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trente-deux (32) personnes étaient présentes dans la salle.

14-04-151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

14-04-152 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE I-806 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-616 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE « CENTRE DE RECHERCHE » (I1) ET L'USAGE « ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ DE PRODUCTION DE PLANTES MÉDICINALES » SOUS INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE (I2) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 février 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 3 mars 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suite à la consultation publique, il a été jugé pertinent de limiter le nombre d'étages à 2 à la grille des spécifications;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2014;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone résidentielle R-616 et d'y permettre les usages «Centre de recherche» (I1) et l'usage «Établissement spécialisé de production de plantes médicinales» sous la classe d'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2);

ATTENDU QUE la requête d'amendement vise à autoriser les usages visés dans la nouvelle zone I-806;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone industrielle I-806 à même une partie de la zone résidentielle R-616, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 2, section 2.2.3 en ajoutant sous Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) un usage identifié comme «I212» à la suite de l'usage identifié comme «I211» et qui se lira comme suit :

2. Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) : «I212 : Établissement spécialisé de production de plantes médicinales».

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant une grille pour la nouvelle zone i-806 et en y autorisant les usages «Centre de recherche» (I1) et en y ajoutant l'usage «Établissement spécialisé de production de plantes médicinales» sous la classe d'usage « I2 – Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale » et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (1) se lisant comme suit :

«(3) : I 212 : Uniquement autorisé l'usage d'établissement spécialisé de production de plantes médicinales».

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Serge Riendeau,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 3 février 2014
Adoption du projet :	Le 3 février 2014
Adoption du 2 ^e projet :	Le 3 mars 2014
Adoption du Règlement :	Le 15 avril 2014
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Monsieur le conseiller Michel Brisson demande le vote.

Pour : Monsieur Yvan Caron
 Monsieur Louis Quevillon
 Madame Catherine Trickey
 Monsieur Richard Boyer

Contre : Michel Brisson

Adoptée à la majorité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2014;

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire qui a eu lieu le 3 février 2014;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire qui a eu lieu 3 février 2014;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 3 mars 2014 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire qui a eu lieu le 3 mars 2014;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone résidentielle R-616 et d'y permettre les usages «Centre de recherche» (I1) et l'usage «Établissement spécialisé de production de plantes médicinales» sous la classe d'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2);

ATTENDU QUE la requête d'amendement vise à autoriser les usages visés dans la nouvelle zone I-806;

ATTENDU QUE des demandes d'approbation référendaire valides ont dûment été déposées suite à un avis publié dans le journal, conformément à l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les demandes d'approbation référendaire déposées visaient le règlement numéro 197-02-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone I-806 à même une partie de la zone R-616 et d'y permettre les usages de « Centre de recherche » (I1) et l'usage « Établissement spécialisé de production de plantes médicinales » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières;

ATTENDU l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite mandater les services administratifs de prendre les mesures nécessaires à la tenue d'un registre et que la date de cette démarche soit définie par le greffier et ce, conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE la tenue de registre se tiendra le 29 avril 2014 de 9h00 à 19h00 à l'hôtel de ville de Brownsburg-Chatham situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate les Services administratifs de prendre les mesures nécessaires à la tenue d'un registre, tel que prévu à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

14-04-154

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 14h10, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Serge Riendeau,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier